Cadre pour l’égalité entre les hommes et les femmes et l’émancipation des femmes : transformer la vie des jeunes filles et des femmes dans le contexte des relations extérieures de l’UE (2016-2020)

samedi 26 mai 2018

Le 21 septembre 2015, la Commission européenne et le service européen pour l’action extérieure ont adopté un nouveau cadre pour les actions de l’Union européenne en matière d’égalité entre les hommes et les femmes et d’émancipation des femmes dans le contexte des relations extérieures de l’Union.

D’après la Commission européenne, "le nouveau cadre d’action s’appuiera sur les résultats et les enseignements issus de la mise en œuvre du plan d’action sur l’égalité entre les hommes et les femmes dans le cadre du développement 2010-2015. Il sera davantage axé sur des résultats tangibles. Il sera financé par une série d’instruments d’action extérieure de l’UE (tels que l’instrument de coopération au développement) et de modalités d’aide (par exemple, un appui budgétaire ou une assistance aux organisations de la société civile). Environ 100 millions d’euros ont déjà été affectés à des mesures concrètes visant spécifiquement à améliorer les droits des femmes et des jeunes filles, tandis que la dimension de l’égalité hommes-femmes sera également intégrée dans les autres secteurs de la coopération au développement".

Le nouveau cadre s’appliquera à partir de 2016. Il est subdivisé en quatre piliers, assortis d’indicateurs et objectifs concrets :

– La lutte contre toute forme de violence à l’égard des femmes et des jeunes filles - il s’agit de protéger les femmes contre la violence dans les situations de conflit et de prévenir la traite des femmes et des jeunes filles, mais aussi de lutter contre les pratiques préjudiciables, telles que les mutilations génitales féminines, et de donner aux femmes les moyens d’avoir la maîtrise de leur vie sexuelle et reproductive.
– L’émancipation économique et sociale - par exemple par une amélioration de l’accès des femmes et des jeunes filles à une éducation et à une formation de qualité, y compris pour ce qui est de l’esprit d’entreprise, et par un accès facilité à des emplois décents, aux services financiers et aux services de base tels que l’eau potable ou l’énergie.
– Le renforcement de leur voix et de leur participation - des actions concrètes pourraient consister notamment à accroître la participation des femmes à l’élaboration des politiques et à la prise de décision à tous les niveaux, à renforcer leur rôle en tant que militantes pour la paix ou à les aider à changer de normes sociales et culturelles avec le soutien d’organisations locales ou de médias.
– L’évolution de la culture institutionnelle - pour honorer les engagements de l’UE avec plus d’efficacité, tous les acteurs de l’Union devraient analyser les priorités en matière de développement dans les pays tiers où ils travaillent, ainsi que le contexte local dans lequel vivent les femmes et les jeunes filles, et mettre en œuvre les priorités qui présentent le plus grand intérêt pour elles. ils devraient aussi continuer à renforcer leur coordination, leur cohérence et leur leadership.

La notion de responsabilité sera essentielle au succès de cette nouvelle approche. Chaque nouveau projet financé par l'Union européenne devra désormais comporter des objectifs mesurables en matière d'égalité entre les hommes et les femmes.

Ressources

- Fiche d'information sur le cadre (en anglais)
- Portail d'informations complémentaires
- Cadre "Gender Equality and Women's Empowerment : Transforming the Lives of Girls and Women through EU External Relations 2016 - 2020 (pdf 44 p. en anglais)
- Conclusions du Conseil sur l'égalité entre hommes et femmes dans le cadre du développement, mai 2015

Suivi par les institutions européennes

- Résolution du Parlement européen du 31 mai 2018 sur la mise en œuvre du document de travail conjoint des services de la Commission (SWD(2015)0182) – Égalité entre les femmes et les hommes et émancipation des femmes : transformer la vie des jeunes filles et des femmes dans le contexte des relations extérieures de l'UE (2016–2020) (2017/2012(INI)). Informations
- Rapport sur la mise en œuvre du document de travail conjoint des services de la Commission (SWD(2015)0182) : « Égalité entre les femmes et les hommes et émancipation des femmes : transformer la vie des jeunes filles et des femmes dans le contexte des relations extérieures de l'UE (2016–2020) ». Informations
- Mise en œuvre du plan d'action II de l'UE sur l'égalité des sexes en 2017 : renforcer l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes dans l'action extérieure de l'UE-Conclusions du Conseil (26 novembre 2018). Télécharger

Copyright © Site de l'Association Adéquations - https://www.adequations.org/spip.php?article2337